



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention entre la Ville d'Angoulême et le GrandAngoulême dans le cadre
de l'organisation de balades à vélo**

DE20150511_9	Conseil municipal du 11 mai 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 13 mai 2015
	13 MAI 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

DOSSIERS PRIORITAIRES

Convention entre la Ville d'Angoulême et le GrandAngoulême dans le cadre de l'organisation de balades à vélo

Mission développement durable
id : 920

Conseil municipal
11 mai 2015

9

Rapporteur : Pascal MONIER

Dans le cadre de son Agenda 21 approuvé en février 2013, la Ville d'Angoulême mène un projet autour du partage de la rue.

Dans ce cadre, des balades à vélo sont organisées pour permettre aux habitants de découvrir le patrimoine et pour faire évoluer les déplacements dans le sens des modes doux. Ces balades sont commentées par Via Patrimoine.

En 2014, 3 balades ont été organisées et ont rencontré un vif succès. La Ville a donc souhaité renouveler et conforter cette opération en organisant 10 balades en 2015 autour de 3 thèmes : "Foire et Marchés", « Images urbaines : murs peints, street art, sculptures... » et "Coulée verte"

Le GrandAngoulême porte une volonté forte d'encourager les pratiques cyclables sur son territoire. Pour cela, il s'est notamment engagé dans la réalisation d'un service de location de vélos et d'un Schéma cyclable d'agglomération. L'agglomération souhaite donc soutenir l'action « Dimanches à vélo » portée par la Ville d'Angoulême en versant à la Ville 1000€ pour la réalisation de ces animations.

La convention jointe en annexe détaille les modalités de partenariat des deux collectivités sur ce projet.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le GrandAngoulême.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
11 mai 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

